Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202493RPERFEPAS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-93 **Redevance de performance eau potable et assainissement**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202493RPERFEPAS-DE

Madame la Présidente fait part de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, instaurée par la Loi de finances du 29/12/2023, et par décret n°2024-787 du 09/07/2024, modifiant les redevances dites « domestiques » comme suit :

- suppression des deux redevances « pollution domestique « et « modernisation des réseaux de collecte » ;

- création de trois nouvelles redevances :
    * Consommation d'eau potable
    * Performance des réseaux d'eau potable
    * Performance des systèmes d'assainissement collectif

Les collectivités organisatrices de la distribution d'eau et du traitement des eaux usées sont les assujetties aux redevances performance, qui devront ensuite être reversées à l'Agence de l'Eau.

Il en résulte que ces redevances sont répercutées sur la facture d'eau et /ou d'assainissement, sous la forme d'un supplément de prix au m3 d'eau vendue et assainie (ou contre-valeurs), perçu par les abonnés domestiques et industriels.

Ces dispositions seront mises en œuvre dès le 1er janvier 2025. Ainsi, les collectivités compétentes doivent délibérer, au plus tard, le 31 décembre 2024, sur la contre-valeur à facturer aux abonnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide d'appliquer, à compter du 1er janvier 2025, la tarification suivante :

    * Contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à 0.010 €/HTpar m3;

    * Contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs à 0.010 €/HT par m3;

- Autorise la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202494REDEP2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-94 **Redevances communautaires eau potable 2025**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202494REDEP2025-DE

Madame la Présidente informe que suite au transfert de la compétence « eau » au 1er janvier 2019, il convient de déterminer le montant de la redevance communautaire de l'eau potable, qui sera versée par le délégataire du service public à la Communauté de Communes.

Elle rappelle que le service de l'eau potable est assujetti de plein droit à la TVA du fait que la CCMGy compte plus de 3 000 habitants.

Les tarifs doivent donc être votés en HT.

A cet effet, elle propose de fixer les tarifs HT de l'année 2025, comme suit :

- Part fixe : 21.97 €
- part variable : 0.58 €

Dans une logique de cohérence avec les redevances du délégataire, il est proposé d'appliquer, en 2025, pour chacune des parts variables précitées :

- Une réduction de 0,03 € HT sur les m3 compris entre 121 et 240 m3
- Une réduction de 0,06 € HT sur les m3 compris entre 241 et 2 000 m3
- Une réduction de 0,09 € HT sur les m3 compris entre 2 001 m3 et 10 000 m3
- Une tarification de 0,25 € HT par m3 au-delà de 10 000 m3

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs HT 2025 tels qu'exposés ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202495RASST2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-95 **Redevances communautaires assainissement 2025**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202495RASST2025-DE

Madame la Présidente informe que suite au transfert de la compétence « Assainissement » au 1er janvier 2019, il convient de déterminer le montant de la redevance communautaire de l'assainissement, qui sera versée par le délégataire du service public à la Communauté de Communes.

Elle rappelle que le service de l'assainissement est assujetti de plein droit à la TVA du fait que la CCMGy compte plus de 3 000 habitants.

Les tarifs doivent donc être votés en HT.

A cet effet, elle propose de fixer les tarifs HT de l'année 2025, comme suit :

- Part fixe : 27.75 €
- part variable : 0.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs HT 2025 tels qu'exposés ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202496DSPEPAV3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-96 **Contrat DSP Eau potable : Avenant n°3**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202496DSPEPAV3-DE

Madame la Présidente rappelle que la CCMGy a décidé de confier la concession du service public de l'eau potable à la SDGE (Société de distribution Gaz et Eaux), depuis le 1er janvier 2020.

Conformément à l'article 14.1 et suivants du contrat, pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, et pour s'assurer que la formule d'indexation est bien représentative des coûts réels, chacune des parties peut demander le réexamen du tarif délégataire et de sa formule d'indexation dans les cas expressément prévus.

Elle propose de signer un avenant n°3 ayant pour objet :

- de prendre en compte la baisse des volumes vendus et d'activer la clause de révision de ces derniers, avec la définition d'une nouvelle assiette de référence des volumes à compter de 2025 ;
- de prendre en compte une nouvelle assiette de référence des abonnés à compter de 2025 ;
- d'intégrer les évolutions du périmètre affermé survenues depuis le démarrage du contrat et les charges afférentes ;
- d'intégrer au contrat les travaux nécessaires à l'évolution des dispositifs de communication entre 2025 et 2028 ;
- d'intégrer au contrat les charges de main d'œuvre et d'électricité relatives à la gestion permanente du charbon actif à Bucey-Les-Gy (hors charbon restant à la charge de la collectivité)

Le nouveau tarif HT de base de la part du délégataire sera ainsi de :

- part variable :
  * tranche 0-120 m3 = 1.2165 € HT
  * tranche 121 à 241 m3 = 1.1865 € HT
  * tranche 241 à 2 000 m3 = 1.1565 € HT
  * Tranche au-delà de 2 000 m3 = 1.0215 € HT
- part fixe : 72.80 € HT

La commission « DSP » réunie le 18 novembre 2024 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la passation de l'avenant n°3 ;
- autorise Madame la présidente à le signer, ainsi que tous documents utiles à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202496DSPEPAV3-DE

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202497DSPASTAV3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

****

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

****

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-97 **Contrat DSP Assainissement : Avenant n°3**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202497DSPASTAV3-DE

Madame la Présidente rappelle que la CCMGy a décidé de confier la concession du service public de l'assainissement à la SDGE (Société de distribution Gaz et Eaux), depuis le 1er janvier 2020.

Conformément à l'article 14.1 et suivants du contrat, pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, et pour s'assurer que la formule d'indexation est bien représentative des coûts réels, chacune des parties peut demander le réexamen du tarif délégataire et de sa formule d'indexation dans les cas expressément prévus.

Elle propose de signer un avenant n°3 ayant pour objet :

- de prendre en compte la baisse des volumes vendus et d'activer la clause de révision de ces derniers, avec la définition d'une nouvelle assiette de référence des volumes ;
- de prendre en compte une nouvelle assiette de référence des abonnés ;
- d'intégrer les évolutions du périmètre affermé à venir en fin d'année 2024, à savoir la station d'épuration de Bucey-Les-Gy et les 3 postes de relèvement associés ;
- d'intégrer au contrat les travaux nécessaires à l'évolution des dispositifs de communication entre 2025 et 2028 ;

Le nouveau tarif HT de base de la part du délégataire sera ainsi de :

- part variable : 0.8274 € HT
- part fixe : 48.68 € HT

La commission « DSP » réunie le 18 novembre 2024 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la passation de l'avenant n°3 ;
- autorise Madame la présidente à le signer, ainsi que tous documents utiles à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS GY

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202498ASLCSQAV1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-98 **Mise en conformité des systèmes d'assainissement de la Chapelle Saint Quillain : avenant n°1 au marché de travaux**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202498ASLCSQAV1-DE

Madame la Présidente rappelle l'attribution du lot 2 – station d'épuration du marché de mise en conformité du système d'assainissement de la Chapelle Saint Quillain à l'entreprise STPI pour un montant de 267 948 € HT.

Elle propose la passation d'un avenant n°1, d'un montant de 1 835 € HT, ayant pour objet la validation de prestations supplémentaires:

- canalisation 125mm : + 1 935 € HT
- clôture simple : - 3 600 € HT
- chalet bois : + 2 500 €
- lavabo et radiateur local technique : + 1 000 €

Le montant du marché s'élève à 269 783 € HT.

Conformément à l'article R 2194-2 du code de la commande publique, elle propose de modifier le marché au motif que les prestations supplémentaires sont nécessaires, et qu'il convient de les confier à l'entreprise initialement retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'avenant n°1 ;

- Autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au marché et tous documents utiles à cet effet

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202499RVCAAEPGY-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-99 **Renouvellement des canalisations AEP de Gy : marché de travaux**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-202499RVCAAEPGY-DE

Madame la Présidente rappelle que la communauté de communes a adhéré à Ingénierie70.

Elle rappelle également que dans le cadre du renouvellement des conduites d'eau potable à Gy, la communauté de communes a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'agence départementale Ingénierie70 afin d'accompagner la CCMGy durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

Suite à la consultation des entreprises, Madame la Présidente présente le rapport d'analyse des offres réalisé par Ingénierie70 pour le compte de la communauté de communes. Ce rapport a été préalablement présenté à la Commission d'ouverture des plis réuni le 5 novembre dernier.

Il en ressort que l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN, située à Vaivre et Montoille est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le choix de l'entreprise ROGER MARTIN comme attributaire du marché pour un montant de 153 948.50 € HT, soit 184 738.20 € TTC ;

- Autorise Madame la Présidente à signer le marché relatif au renouvellement des conduites d'eau potable à Gy, conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024100WXEAUXGY-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-100 **Travaux d'eaux pluviale, potable et d'assainissement : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Gy**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024100WXEAUXGY-DE

Madame la Présidente rappelle que les compétences « eaux pluviale, potable et assainissement » » ont été transférées à la Communauté de communes le 1er janvier 2019.

Elle fait part de la demande de la Commune de Gy de réaliser des travaux d'eaux pluviale, potable et d'assainissement concomitamment à l'extension de travaux de voirie (rue des Tonnelles et rue des Champs Versa), suite à la réalisation du Lotissement des Vorpes par Habitat 70.

Afin de simplifier les démarches administratives, elle propose de conclure une convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec la Commune, conformément aux dispositions des articles L.2422-6 et L.2422-7 du Code de la Commande Publique.

Cette convention précise les conditions dans lesquelles le mandant, la Communauté de Communes des Monts de Gy, délègue au mandataire, la Commune de Gy la maîtrise d'ouvrage des études, la maîtrise d'œuvre et les travaux, ainsi que les modalités de participation financière de la Communauté de Communes des Monts de Gy.

Le montant prévisionnel HT des travaux s'élève à 33 898.67 € :

- Terrassement = 9 039.50 €
- Eaux pluviales = 4 615.87 €
- Eaux usées = 2 062.36 €
- Eau potable = 18 180.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes des Monts de Gy et la Commune de Gy relative à la réalisation de travaux d'eaux pluviale, potable et d'assainissement ;

- Autorise la Présidente à solliciter les financeurs et mandate le mandataire à déposer les demandes de subvention au nom et pour le compte de la CCMGy ;

- Autorise la Présidente à signer la convention, les avenants, et tout document utile à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024101ETADECIS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-101 **Etat des décisions du bureau et de la Présidente**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024101ETADECIS-DE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe ».

- Décisions prises par le bureau communautaire :

- Décisions prises par la Présidente :

  2024-19 Subvention « Ma Prime Adapt » à un habitant de la commune de Choye – montant de 264 €

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises.

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024102RPLTVPDE-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-102 **Remplacement d'un vice-Président démissionnaire**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024102RPLTVPDE-DE

Madame la Présidente informe de la démission de Mme Christelle CLEMENT, 1ère vice-Présidente en charge de la politique enfance-jeunesse, politiques sportives, culturelles et de loisirs, rendue effective, après acceptation de Monsieur le Préfet de la Haute-Saône.

Il appartient au conseil communautaire de la remplacer ou de supprimer le poste. Le remplaçant est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Le conseil communautaire peut décider que le nouveau vice-Président occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. A défaut, le nouveau vice-Président prendra place à la suite des vice-présidents déjà élus en poste. Ceux-ci remonteront automatiquement d'un rang. Si le conseil décide de supprimer le poste, il devra prendre une nouvelle délibération modifiant la composition du bureau.

Vu les articles L5211-2 et suivants du CGCT,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2020 portant élection de la Présidente,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2020 portant composition du bureau communautaire (Maires des communes membres) et de la détermination du nombre de vice-présidents à 6.

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2020 portant élection des 6 vice-Présidents,

Considérant la démission de Mme Christelle CLEMENT de ses fonctions de vice-Présidente en charge de la politique enfance-jeunesse, politiques sportives, culturelles et de loisirs ;

Considérant les évolutions souhaitées au niveau de la gouvernance politique des compétences de la CCMGy, il est proposé au conseil communautaire :

1ère proposition :

- De maintenir le nombre de vice-Président à 6
- d'élire en conséquence un nouveau vice-président qui occupera le même rang que le vice-président démissionnaire (1er)
- *ou* d'élire un nouveau vice-président qui prendra automatiquement place à la suite des vice-présidents déjà élus et en poste. Ces derniers remonteront automatiquement d'un rang

2ème proposition :

- de supprimer un poste de vice-Président
- de modifier en conséquence la composition du bureau : Présidente, 5 vice-Présidents, 20 Maires non vice-présidents

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024102RPLTVPDE-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- de supprimer un poste de vice-Président
- de modifier en conséquence la composition du bureau : Présidente, 5 vice-Présidents, 20 Maires non vice-présidents

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024103MODIFBUR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-103 **Modification de la composition du bureau communautaire**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024103MODIFBUR-DE

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ou de 30% par un vote spécial du conseil communautaire à la majorité des 2/3.
Ce pourcentage donne pour la communauté de communes un effectif maximum de 9 vice-présidents.

Madame la Présidente rappelle que lors de la séance d'installation du 15 juillet 2020, le conseil communautaire a décidé de fixer le nombre de vice-président à 6.

Suite à la démission de Mme Christelle Clément de ses fonctions de 1° vice-Présidente, il a été proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président, ou de supprimer un poste de vice-président.

Suite à la décision du conseil communautaire de supprimer un poste de vice-Président, Madame la Présidente propose de fixer le nombre de vice-Président à 5.

Les vice-présidents suivants l'élu démissionnaire remonteront automatiquement d'un rang.

En conséquence, le bureau communautaire est composé comme suit :

- La Présidente
- 5 vice-Présidents
- Et l'ensemble des Maires non vice-présidents

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024104INDELUS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération

2024-104

Indemnités de fonction des élus communautaires

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024104INDELUS-DE

Suite à la décision du conseil communautaire de modifier la composition du bureau communautaire en fixant le nombre de vice-Présidents à 5, il convient de modifier la délibération du 15 juillet 2020 relative aux indemnités de fonction des élus communautaires.

Les conseillers communautaires auxquels la Présidente a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale.

Le montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus est calculé suivant des barèmes propres à chaque catégorie, en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La population de la Communauté de communes étant comprise entre 3 500 et 9 999 habitants, les barèmes applicables sont les suivants:

Population	**Taux en % maximal**	
	Président	Vice-Président
De 3 500 à 9 999	41.25%	16.50%

Madame la Présidente propose les taux suivants :

- Président : un taux de 41.25 % de l'indice brut terminal (soit 100 % de l'indemnité maximale)
- 1er vice-Président : un taux de 13.20% de l'indice brut terminal (soit 80% de l'indemnité maximale)
- Vice-Présidents : un taux de 9.9% de l'indice brut terminal (soit 60% de l'indemnité maximale)
- Conseiller communautaire délégué : un taux de 8.25% de l'indice brut terminal (soit 50% de l'indemnité maximale)

Ces nouvelles indemnités seront versées à compter du 1er décembre 2024.

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024104INDELUS-DE

Annexe à la délibération :

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Présidente	41.25%
1er Vice-Président	13.20%
Vice-Présidents	9.9%
Conseiller communautaire délégué	8.25%

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024105CDGASSRS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération

2024-105

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion 70

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024105CDGASSRS-DE

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, non encore codifié,
- Vu l'article L 452-30 du code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

La Présidente rappelle :

- que la Collectivité a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents , par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

La Présidente présente

⇨ **Les résultats obtenus par le Centre de gestion.**
Le contrat a été attribué à la compagnie CNP assurances avec Relyens comme courtier.
Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 1er janvier 2025 en capitalisation.
Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Tranche ferme : collectivités et établissement de 20 agents et de moins de 20 agents CNRACL :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés :
  - *Risques garantis :*
    - Décès,
    - Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS),
    - Longue maladie, maladie longue durée,
    - Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant,
    - Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement,
    - Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire,
    - Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.
  - *Conditions :* **Taux de 7,99%** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. Il est à noter une diminution du taux au regard de la période précédente (8,53% en 2024).

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024105CDGASSRS-DE

Et

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés et agents non titulaires de droit public :
  - *Risques garantis :*
    - Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)
    - Grave maladie,
    - Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant,
    - Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement,
    - Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

  - *Conditions* : **Taux de 1,10 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. Il est à noter un maintien du taux au regard de la période précédente.

⇨ **la convention de gestion entre la collectivité et le CDG70** qui détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties.

- que le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle.

- que le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :

  - <u>Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :</u>
    - Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
    - Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat et des statistiques,
    - Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
    - Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats (renégocie, le cas échéant, les conditions avec le titulaire ou relance le marché).

  - <u>Eléments statistiques :</u>
    - Vérification des dossiers statistiques,
    - Suivi de l'évolution de la sinistralité,
    - Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité, Alertes en cas de dégradation de la sinistralité.

  - <u>Relations avec les collectivités :</u>
    - Informations et échanges permanents avec les adhérents,
    - Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
    - Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
    - Médiation auprès de l'assureur (intervention en cas de désaccord, de difficulté de prise en charge…),
    - Organisation de journées de formation et d'information,
    - Envoi de documents concernant les contrats.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024105CDGASSRS-DE

- **que cette mission facultative réalisée par le Centre de gestion sera financée par la Collectivité à hauteur de 1% de la cotisation perçue par l'Assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat et concernera exclusivement le contrat CNRACL.** Toutefois, il sera appliqué **un forfait qui variera selon le montant de la cotisation calculée en fonction de la prime d'assurance :**

Montant de la cotisation	Forfait
10€ < cotisation ≤ 15€	15 €
5€ < cotisation ≤ 10€	10 €
0€ < cotisation ≤ 5€	5 €

Au-delà de 15 €, la cotisation sera égale à celle liée à l'application du taux sur la prime d'assurance.

Le rapport de la Présidente étant entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

⇨ **décide** d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de Relyens ;

⇨ **décide** d'adhérer à la « convention de gestion d'assurance risques statutaires » proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône ;

⇨ **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précisent que les crédits sont inscrits au budget ;

⇨ **autorise** Madame la Présidente à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024106CDGPREVA-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération

2024-106

Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du Centre de gestion de la Haute-Saône 2025-2027

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024106CDGPREVA-DE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

La Présidente expose :

⇨ qu'afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG70 propose **un service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi »** avec lequel il est possible de conventionner,

⇨ que ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonome, assistante sociale,

⇨ que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

⇨ décide d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du CDG de Haute-Saône ;

⇨ s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget ;

⇨ autorise Madame Présidente à signer la convention d'adhésion au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY ★ GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024107RGPDDPD-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-107 **Adhésion à la mission mutualisée RGPD et désignation d'un DPD**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024107RGPDDPD-DE

EXPOSE PREALABLE

La Présidente expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.
Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024107RGPDDPD-DE

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

La Présidente propose à l'Assemblée

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission ;
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide :

- d'autoriser la Présidente à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité;
- d'autoriser la Présidente à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser la Présidente à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024108ASGEKPMG-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-108 **Convention d'assistance à la gestion**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024108ASGEKPMG-DE

Madame la Présidente propose de passer une convention d'assistance générale avec un cabinet financier dans les domaines juridique, économique, organisationnel, financier et fiscal.

Elle propose de signer une convention avec la société KPMG aux conditions suivantes :

- Le montant des honoraires s'élève à 975 € HT par journée d'intervention, hors frais de déplacement facturés en sus au coût réel ;
- Le nombre d'intervention est fixé à 30 journées maximum,
- La durée de la convention est de 24 mois, à compter de la date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Accepte de signer une convention d'assistance de gestion avec le Cabinet KPMG ;

- Autorise la Présidente à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024109FDSCFTMI-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-109 **Fonds de concours de Fonctionnement : montants individuels**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024109FDSCFTMI-DE

Madame la Présidente rappelle la délibération du conseil communautaire approuvant le dispositif du « fonds de concours fonctionnement » d'un montant global de 113 780 € pour l'ensemble des communes membres.

Le fonds de concours peut être versé sur délibérations concordantes de la communauté de communes et du conseil municipal.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5214-16 V ;

Vu les crédits inscrits au budget en section de fonctionnement pour le versement de fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2022 instituant un fonds de concours « fonctionnement » ayant pour objet de financer le fonctionnement des équipements communaux ;

Vu les délibérations des Conseils municipaux sollicitant un fonds de concours « fonctionnement » ;

Madame la Présidente rappelle que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours».

Elle présente les demandes de fonds de concours des communes suivantes :

Communes	**Date du Conseil Municipal**	**Nature des dépenses**	**Montant des dépenses en € HT**	**Montant du fonds de concours**
Les Bâties	04/11/2024	Electricité	3 066.10 €	1 143.87 €
Bucey-Les-Gy	23/10/2024	Personnel technique et assurance	37 065.29 €	12 494.98 €
Charcenne	24/10/2024	Personnel technique et entretien de voirie	32 877.27 €	12 162.21 €
Citey	04/11/2024	Electricité et assurances	3 732.46 €	1 621.38 €
Etrelles-et-La-Montbleuse	26/09/2024	Electricité et eau	3 698.86 €	1 559.02 €
Fresne-Saint-Mamès	05/11/2024	Personnel technique + combustible	42 232.39 €	8 490.08 €
Vantoux	18/09/2024	Electricité, Eau, Assurance	5 237.54 €	2 438.24 €

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024109FDSCFTMI-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1) Décide de verser aux communes un fonds de concours de fonctionnement selon les montants fixés ci-dessus ;

2) Autorise la Présidente à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024109FDSCFTMI-DE

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024110FDSCIVIL-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-110 **Aide au fonds de concours à l'investissement : commune de Villefrancon**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024110FDSCIVIL-DE

Madame la Présidente rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2019, modifiée par délibération du 20 septembre 2021 approuvant le dispositif de soutien financier aux projets communaux, de façon à aider les communes à réaliser des investissements.

Les conditions du versement du fonds de concours communautaire ont été décidées de la manière suivante :

- Signature d'une convention entre la commune et la Communauté de Communes ;
- Versement du fonds de concours après délibérations concordantes de la Communauté de Communes et de la Commune concernée sur présentation des factures acquittées et visées par le Trésorier, et des notifications de subvention ou attestation du Maire de sollicitation de subventions.

Conformément à l'article L.5214-16 V du CGCT, il est rappelé que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

A ce jour, la Communauté de Communes a reçu une demande de versement de la Commune de Villefrancon pour les travaux suivants :

- Objet de travaux : aménagement de la rue de la Chapelle
- Montant du projet HT : 17 711.50 €
- Montant des subventions sollicitées 2 408 €
- Montant restant à charge : 15 303.50 €
- Montant du fonds de concours sollicité : 6 330 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire (Monsieur le Conseiller communautaire ne prend pas part au vote):

- Accepte d'allouer à la commune de Villefrancon un fonds de concours d'un montant de 6 330 € ;

- Autorise la présidente à signer la convention relative aux conditions de versement de ce fonds.

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024111CULTURE7-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération

2024-111

Culture 70 : convention de développement culturel 2025-2027

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024111CULTURE7-DE

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes signe depuis 2010 une convention de développement culturel avec Culture 70.

Afin de pérenniser et de conforter cette démarche, elle propose de renouveler cette convention, pour une durée de 3 ans à partir du 1er janvier 2025, dans l'objectif de mettre en œuvre un projet culturel global à l'échelle de la Communauté de communes en favorisant les actions de sensibilisation, formation, création, diffusion et animation.

La CCMGy délègue à Culture 70 la mise en œuvre d'un projet global, décliné à travers un programme d'actions spécifique et réalisé en partenariat avec un pôle de ressources artistiques et culturelles locales et départementales.
La présente convention constitue un accord cadre à partir de laquelle seront déclinées des actions précises. La déclinaison des actions en N+1 et N+2 sera formalisée au sein des avenants annuels et sous réserve des disponibilités financières de chacun des signataires.

La Communauté de communes des Monts de Gy apporte un soutien financier à Culture 70 pour la réalisation de l'ensemble des actions, sous la forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 12 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise Madame la Présidente à signer la Convention de développement culturel avec Culture 70 pour une durée de 3 ans, à partir du 1er janvier 2025 ;

- S'engage à subventionner Culture 70 pour un montant annuel de 12 000 €.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024112ZAGYEXRE-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-112 **Extension de ZA Gy : autorisation de passage pour l'extension au réseau concédé d'électricité**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024112ZAGYEXRE-DE

Madame la Présidente rappelle la délibération du 24 juin 2024 approuvant le programme de travaux présenté par le SIED pour la réalisation de l'extension du réseau de distribution publique d'électricité pour la 2° tranche de la ZAE communautaire, rue des Saules.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention permettant au SIED la construction d'un poste de transformation et de ses réseaux de raccordement, nécessaires à la distribution publique de l'énergie électrique.

Le poste de transformation sera installé au lieudit « Les Graverots » section ZE n°9.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Accepte la passation de la convention ;
- Autorise la Présidente à signer ladite convention, et tout document utile à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024113PTPATAVT-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-113 **Réhabilitation du Petit Patrimoine : avenant aux marchés**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024113PTPATAVT-DE

Madame la Présidente rappelle les délibérations du 22 mai et du 3 juillet 2023 approuvant les travaux de réhabilitation du petit Patrimoine rural non protégé.

Le lot 1 –Maçonnerie a été attribué à l'entreprise Albizzia pour un montant de 984 303.32 €, et le lot 2- charpente couverture zinguerie a été attribué à l'entreprise Pateu Robert pour un montant de 653 487.62 € HT.

Elle propose la passation d'un nouvel avenant pour chaque lot, ayant pour objet la validation des prestations supplémentaires suivantes :

- Lot 1 : avenant n°3 d'un montant de 937.75 € HT
Commune d'Angirey – Escaliers – travaux en moins- value
Commune de Vaux-Le-Moncelot – monument aux morts = suppression de la serrurerie
Commune de Vaux-Le-Moncelot - lavoir du centre= puisard
Commune de Choye – Eglise = corniche

- Lot 2 : avenant n°2 d'un montant de 51 444.77 € HT
Commune de Bourguignon-Les-La-Charité – Toiture de l'Eglise = Epi, arases, charpente
Commune de Choye – Toiture de l'Eglise = charpente, renfort et traitement

Les montants des lots s'élèvent à :
- Lot 1 : 999 189.57 € HT
- Lot 2 : 761 187.49 € HT

Conformément à l'article R 2194-2 du code de la commande publique, elle propose de modifier les marchés au motif que les prestations supplémentaires sont nécessaires, et qu'il convient de les confier aux entreprises initialement retenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve les avenants des lots 1 et 2 ;

- Autorise Madame la Présidente à signer les avenants au marché et tous documents utiles à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024114SICCCPMC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-114 **SICTOM : retrait de la communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024114SICCCPMC-DE

Madame la Présidente fait part de la délibération du Comité syndical du SICTOM du 16 juillet 2024, reçue le 23 septembre 2024, approuvant le retrait de la communauté de communes du pays de Montbozon et du Chanois du SICTOM du Val de Saône au 31/12/2024.

La communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois est issue de la fusion de la Communauté de communes du Chanois, composée de 6 communes et adhérente au SICTOM du Val de Saône, et celle du Pays de Montbozon, composée de 21 communes et adhérente au SCODEM des 2 rivières.
Cette décision a pour objectif de permettre une meilleure organisation et une harmonisation du service de collecte des déchets au sein de la communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois, actuellement adhérente à 2 syndicats de collecte.

En tant qu'adhérent au SICTOM du Val de Saône, et suivant l'article L5211-19 du CGCT, ce retrait est subordonné à l'accord du conseil communautaire, qui dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable au retrait de la communauté de communes du pays de Montbozon et du Chanois du SICTOM du Val de Saône au 31/12/2024 ;

- Autorise Madame la Présidente à signer tous documents utiles à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024115SICCCHVS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-115 **SICTOM : adhésion de la globalité de la communauté de communes des Hauts du Val de Saone**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024115SICCCHVS-DE

Madame la Présidente fait part de la délibération du Comité syndical du SICTOM du 16 juillet 2024, reçue le 23 septembre 2024, approuvant l'adhésion de la globalité de la communauté de communes des Hauts du Val de Saône au SICTOM du Val de Saône au 1er/01/2025.

16 communes de la communauté de communes des Hauts du Val de Saône sont actuellement adhérentes au SMICTOM 52 et 32 sont adhérentes au SICTOM du Val de Saône.
Cette décision a pour objectif d'harmoniser la gestion du service de collecte des déchets au sein de la communauté de communes des Hauts du Val de Saône.

En tant qu'adhérent au SICTOM du Val de Saône, et suivant l'article L5211-19 du CGCT, ce retrait est subordonné à l'accord du conseil communautaire, qui dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes des Hauts du Val de Saône au SICTOM du Val de Saône au 1er/01/2025 ;

- Autorise Madame la Présidente à signer tous documents utiles à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024116CHARCENN-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	27	8		6

Date de la convocation
19 novembre 2024

Date de publication
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
2024-116 **Charcenne « Lieudit Corne Jacques » : construction de 2 logements individuels locatifs sociaux - Participation financière au projet**

PRESENTS TITULAIRES : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
TOUSSAINT Cyril
CRUCEREY Sylvain

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- CHAROLLE Christiane (procuration à BIGOT Michèle)
- GOUSSET Thierry (procuration à CLEMENT Christelle)
- HEZARD Jacky (procuration à BAUDIER Emmanuel)
- KOPEC Freddy (procuration à SANDRETTI Baptiste)
- MARTIN Philippe (procuration à BILLOTET Philippe)
- RENEVIER Michel (procuration à VIROT Jean-Pierre)
- RIVET Laurent (procuration à JEUNOT Denis)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
BALLIVET Jacques, GIRARDOT Claude, LUCOT Thierry, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 070-247000698-20241125-2024116CHARCENN-DE

Madame la Présidente informe qu'HABITAT 70 est porteur d'un projet de 2 logements individuels locatifs sociaux sur la Commune de Charcenne.

Le financement d'une opération de logement social nécessite l'intervention des collectivités. A ce titre, l'Assemblée Départementale des 20 et 21 décembre 2012 a acté le principe d'une participation du couple Commune-Intercommunalité aux financements des opérations de production de logements à loyer modéré réalisés par les bailleurs sociaux.

Ainsi, pour ce projet, les aides sont calculées comme suit :

- Aide du Conseil Départemental de 5.000 €/logement
- Participation des collectivités à hauteur de 5.000 €/logement

Par ailleurs, la Communauté de Communes des Monts de Gy a délibéré en date du 29 mars 2021 dans le cadre du contrat PACT et fixé son aide financière à hauteur de 50% du montant de la participation demandée aux collectivités, le complément de 50% étant apporté par la Commune.

Ainsi, la Communauté de Communes des Monts de Gy est sollicitée pour une participation de 5.000 € (2 500 € par logement x 2 logements).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de cofinancer cette opération par l'octroi d'une subvention de 5.000 € ;
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention relative à ce financement

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT